

Règlement de la course

1. organisation

L'épreuve « Trail du Facteur » est organisée par l'AC Gigouzac/St-Germain dont le siège social est à Gigouzac. Elle peut être modifiée ou supprimée si l'organisation le juge nécessaire (cas de force majeure, météo, ...)

2. assurance

L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties assurances liées à leur licence.

Les non licenciés devront faire jouer leur assurance à titre personnel (responsabilité civile vie privée et ou contrat prévoyance).

3. déroulement des épreuves

Epreuves individuelles 25 km, 14 km et 9 km chronométrées avec un système de puce intégrée au dossard, par la société CHRONO-START, avec classement à l'arrivée ; le circuit du 14 km comptant au challenge court et le 25 km comptant au challenge long de l'A.D.C.P.H.S.

4. les concurrents

Chaque participant devra fournir obligatoirement soit une licence FFA/FSCF/FSGT ou UFOLEP en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, conformément à la réglementation des courses hors stade et à l'article L231-3 du code du sport. Aucune décharge de responsabilité ni attestation sur l'honneur ne sera acceptée.

Matériel autorisé : bâtons

Matériel conseillé : porte bidon ou «camel back»

5. contrôle des passages

Plusieurs points de contrôle seront dispersés sur le parcours, si un concurrent n'est pas pointé sur un PC, il pourra continuer la course mais ne sera pas classé.

6. abandon

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de remettre son dossard, soit à un ravitaillement, soit à un signaleur, soit à l'arrivée, afin que l'organisation soit informée.

7. inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire en ligne avec paiement sécurisé sur www.traildufacteur.fr - Chrono-Start- (les frais sont à la charge du participant) ; par courrier : Sylvie Bach, 203 route de Brouelles - 46090 Maxou ou le samedi 27 avril de 15h à 18h à la salle des fêtes de Maxou et le jour de la course à partir de 8h.

25 km « le timbré » : départ à 9h : 14 € (16 € le jour de la course)

14 km « le recommandé » : départ à 9h30 : 10 € (12 € le jour de la course)

9 km « le colissimo » : départ à 10h : 8 € (10 € le jour de la course)

9 km « la tournée du facteur » : randonnée pédestre et marche nordique : départ à 10h10 : 5 € (pas de majoration le jour de la course et pas de certificat médical)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'accident ou d'impossibilité médicale justifiée par un médecin (fournir un certificat médical de non aptitude).

8. retrait des dossards

Le retrait des dossards est possible le samedi 27 avril de 15h à 18h à la salle des fêtes de Maxou et le jour de la course à partir de 8h.

9. ravitaillements

Au total, 4 ravitaillements seront mis en place, avec liquide et solide.

10. sécurité

Le parcours sera sécurisé par l'organisation. Un poste de secours sera situé au point départ et arrivée.

A chaque intersection de route, sera présent au minimum un signaleur équipé du gilet jaune et du panneau K10 pour avertir les véhicules.

Une barrière horaire sera mise en place si besoin.

POUR LA BONNE SÉCURITÉ DE CHACUN, LES CHIENS NE SONT PAS ACCEPTÉS (coureurs et randonneurs).

11. récompenses

Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie pour les trois circuits (Homme et Femme).
Pas de cumul pour les récompenses.

12. catégories

25 km : ouvert à partir des juniors (2005 à 2006)

14 km : ouvert à partir des cadets (2007 et 2008)

9 km : ouvert à partir des cadets (2007 et 2008)

13. protection de la vie privée et droit à l'image

Les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin seront exploitées au moyen de fichier informatique dont les données leur sont accessibles et modifiables. Sur demande, les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donnant lieu à diffusion, les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve. Par ailleurs, les participants autorisent, à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

14. environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.
Les déchets pourront être jetés aux différents postes de ravitaillement.

Les chemins empruntés sont parfois privés, merci de ne pas les réemprunter après la date du 28 avril afin de garantir aux propriétaires le respect de leur vie privée.

15. Covid

Tout participant s'engagera à respecter les règles sanitaires en vigueur.

16. règlement

Tout concurrent, de par sa participation à l'épreuve, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.

DÉPART DES COURSES : LE BOURG à MAXOU